

Vous pouvez effectuer votre demande :

- **Par voie dématérialisée**, en sélectionnant « PD Permis de Démolir » sur le Guichet Unique de votre commune, accessible sur le site internet [maugescommunaute.fr](http://maugescommunaute.fr) > Démarches en ligne > Urbanisme et Habitat > [Accéder au Guichet unique](#).  
Le Guichet Unique vous guide pas à pas via l'affichage de bulles d'information sur la droite de l'écran.
- **En format papier**, en complétant le formulaire CERFA n°13405 que vous trouverez sur le site du [Service Public](#) > [Demande de permis de démolir](#) > [Accéder au formulaire](#).  
Afin de vous accompagner dans le montage de celui-ci, vous trouverez ci-dessous, quelques éléments sur la complétude.

### **SUR LE FORMULAIRE CERFA :**

*L'intégralité des pages du formulaire devront être communiquées, notamment le bordereau des pièces.*

#### **1 - Identité du demandeur**

1-1 : Pour un particulier : renseigner le nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance, département, Pays.

1-2 : Pour une personne morale : compléter la dénomination, la raison sociale, le n° SIRET, le type de société, la qualité du représentant, le nom et le prénom.

*Si la demande comporte plusieurs demandeurs, il conviendra de renseigner la fiche complémentaire. Le formulaire d'origine ne permet pas de renseigner plus d'un demandeur.*

#### **2 - Coordonnées du demandeur**

Renseigner l'adresse du demandeur, le code postal et la localité. Idéalement, il conviendra de renseigner un numéro de téléphone et un mail.

#### **2 bis - Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)**

A renseigner si vous souhaitez que les réponses de l'administration soient adressées à une autre personne.

#### **3 – Localisation du (ou des) terrain(s)**

Renseigner l'adresse du terrain concerné par le projet, la référence cadastrale et la superficie. Le préfixe correspond à la commune déléguée.

*Si la demande comporte plusieurs parcelles, se reporter à la fiche complémentaire mentionnée ci-après.*

#### **4 – Travaux de démolition**

Renseigner la date approximative de construction des bâtiments concernés par la démolition. Cocher la case « démolition totale » ou « démolition partielle ».

En cas de démolition partielle, renseigner les travaux réalisés, le cas échéant, sur les constructions restantes.

Renseigner également le nombre de logements démolis.

#### **9 – Engagement du (ou des) demandeurs**

Renseigner le lieu, la date et signature du demandeur.

*Si la demande est réalisée par plusieurs demandeurs, il sera nécessaire d'apposer plusieurs signatures et de renseigner la fiche « Autre demandeur ».*

#### **Références cadastrales : fiche complémentaire**

Cette page doit être renseignée si votre unité foncière est composée de plusieurs parcelles cadastrales. Dans ce cas, il conviendra de renseigner chaque référence cadastrale ainsi que les lignes relatives aux superficies.

*Attention ne pas oublier de compléter la dernière ligne en bas de page relative à la superficie totale du terrain.*

### **> Pièces graphiques à fournir**

**PD1 - Plan de Situation** : Extrait de Google Maps ou extrait de plan sur le site [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr) permettant de localiser la parcelle à l'échelle de la Commune (1/2000<sup>ème</sup>)

**PD2 - Plan de masse projet** : Ce document doit permettre de visualiser la parcelle du projet ainsi que les parcelles voisines et les voiries. Vous pouvez récupérer ce type de plan sur le site [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr). Il doit matérialiser les constructions concernées par la démolition.

**PD3 - Photographies de près et de loin** : Fournir des photographies des bâtiments à démolir.

***A noter** : Des pièces complémentaires pourront être exigées dans certains cas dont notamment en présence d'un Monument Historique ou si la parcelle cadastrale se situe au sein d'un périmètre patrimonial.*

**Pour tout complément d'information, veuillez vous rapprocher du service Urbanisme de votre commune :**

- Beaupréau-en-Mauges – T 02 41 71 76 80 – [urbanisme@beaupreauenmauges.fr](mailto:urbanisme@beaupreauenmauges.fr)
- Chemillé-en-Anjou – T 02 41 30 48 28 – [urbanisme@chemille-en-anjou.fr](mailto:urbanisme@chemille-en-anjou.fr)
- Mauges-sur-Loire – T 02 41 39 80 54 – [urbanisme@mauges-sur-loire.fr](mailto:urbanisme@mauges-sur-loire.fr)
- Montrevault-sur-Èvre – T 02 44 09 04 91 – [urbanisme@montrevaultsurevre.fr](mailto:urbanisme@montrevaultsurevre.fr)
- Orée-d'Anjou – T 02 52 59 74 25 – [urbanisme@oreedanjou.fr](mailto:urbanisme@oreedanjou.fr)
- Sèvremoine – T 02 41 64 76 33 – [urbanisme@sevremoine.fr](mailto:urbanisme@sevremoine.fr)